

Désignation de l'entrepri398 ENERGY

Néant

Adresse de l'entreprise 75 Allée Wilhelm Roentgen CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

								Exercice N clos le 30/06/2023		Exercice N-1	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles		Fonds commercial*	010		012					
			Autres*	014		016					
	immobilisations corporelles*			028	5 799 574	030	371 854	5 427 720	5 790 084		
	immobilisations financières* (1)			040		042					
	Total I (5)			044	5 799 574	048	371 854	5 427 720	5 790 084		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements en cours de production*		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés		068	31 682	070		31 682	3 977		
		Autres* (3)		072	23 503	074		23 503	1 156 722		
	Valeurs mobilières de placement			080		082					
	Disponibilités			084	617 146	086		617 146	248		
	Charges constatées d'avance*			092	36 501	094		36 501	39 242		
	Total II			096	708 831	098		708 831	1 200 188		
	Total général (I + II)			110	6 508 405	112	371 854	6 136 551	6 990 272		
	PASSIF							Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120	1 680	1 680		
	Écarts de réévaluation						124				
	Réserve légale						126				
	Réserves réglementées*						130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*				131		132	348 160	348 160		
	Report à nouveau						134	(91 862)	(58 292)		
	Résultat de l'exercice						136	(195 407)	(33 570)		
	Subventions d'investissement						137				
	Provisions réglementées						140				
	Total I						142	62 570	257 978		
Provisions pour risques et charges						154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166	306 708	306 726		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169	5 759 585	172	5 767 273	6 425 568		
	Produits constatés d'avance						174				
Total III						176	6 073 981	6 732 294			
Total général (I + II + III)							180	6 136 551	6 990 272		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	5 616 781	
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) IGFIP N° 2033-B 2023

Désignation de l'entreprise 398 ENERGY

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N		Exercice N-1							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export et livraisons intracommunautaires		209			210											
	Production vendue	biens			215			214	413 029		3 977								
		services*					217			218									
	Production stockée*		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222												
	Production immobilisée*						224												
	Subventions d'exploitation reçues						226												
	Autres produits						230	4											
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	413 033		3 977									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								234										
	Variation de stock (marchandises)*								236										
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								238										
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*								240										
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :				immobilier :				242	94 383		20 634					
	Impôts, taxes et versements assim		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*			243		6 992				244	11 161						
	Rémunérations du personnel*								250										
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252										
	Dotations aux amortissements*								254	362 363		9 490							
	Dotations aux provisions								256										
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259						262	1						
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260													
			Total des charges d'exploitation (II)				264	467 909		30 125									
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	(54 876)		(26 148)							
	Produits financiers (III)								280	664									
Produits exceptionnels (IV)								290											
Charges financières (V)								294	141 047		7 422								
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347						300	149							
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348														
Impôts sur les bénéfices* (VII)								306											
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310	(195 407)		(33 570)								
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2						312			314	195 407							
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*								316										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318										
	Provisions non déductibles*								322										
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)								324	149									
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247				écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248							330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)				249							251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport								998										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport								999										
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997										
	Entreprise nouvelles (44.sexies)		986				ZFU - TE (44 octies A)		987				342						
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981				JEI (44. sexies A)		989										
	ZRD (44. terdecies)		127				ZRR (44. quindécies)		138										
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991				Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993										
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992																
	dont divers	ZFANG 44 quaterdecies		345				Investissements outre-mer		344				350					
		Créance due au report en arrière du déficit								346									
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)								655									
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)								643									
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)								645									
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)								647									
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)								648									
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)								641									
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)								990									
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)								649									
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS AN*								Bénéfice col. 1, Déficit col. 2		352			354	195 258				
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)								356									
Déficits antérieurs reportables : *		91 862		dont imputés sur le résultat :						360									
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION I								Bénéfice col. 1, Déficit col. 2		370			372	195 258					

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS
PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2023

Désignation de l'entreprise :		398 ENERGY								Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commerciaux	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 799 574	442		444		446	5 799 574		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	5 799 574	492		494		496	5 799 574		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	9 490	532	362 363	534		536	371 854		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	9 490	572	362 363	574		576	371 854		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou intégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme *	Long terme					
					(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFIP N° 2033-D 2023

Désignation de l'entreprise : 398 ENERGY

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immo. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER

NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Report du total des extensions		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	91 862
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	91 862
Déficits de l'exercice	860	195 258
Total des déficits restant à reporter	870	287 121

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	274	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	13 504
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

Désignation de l'entrepri398 ENERGY

Néant

Adresse de l'entreprise 75 Allée Wilhelm Roentgen CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

								Exercice N clos le 30/06/2023		Exercice N-1	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles		Fonds commercial*	010		012					
			Autres*	014		016					
	immobilisations corporelles*			028	5 799 574	030	371 854	5 427 720	5 790 084		
	immobilisations financières* (1)			040		042					
	Total I (5)			044	5 799 574	048	371 854	5 427 720	5 790 084		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements en cours de production*		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés		068	31 682	070		31 682	3 977		
		Autres* (3)		072	23 503	074		23 503	1 156 722		
	Valeurs mobilières de placement			080		082					
	Disponibilités			084	617 146	086		617 146	248		
	Charges constatées d'avance*			092	36 501	094		36 501	39 242		
	Total II			096	708 831	098		708 831	1 200 188		
	Total général (I + II)			110	6 508 405	112	371 854	6 136 551	6 990 272		
PASSIF							Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120	1 680	1 680		
	Écarts de réévaluation						124				
	Réserve légale						126				
	Réserves réglementées*						130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*				131	)	132	348 160	348 160		
	Report à nouveau						134	(91 862)	(58 292)		
	Résultat de l'exercice						136	(195 407)	(33 570)		
	Subventions d'investissement						137				
	Provisions réglementées						140				
	Total I						142	62 570	257 978		
Provisions pour risques et charges						Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166	306 708	306 726		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169	5 759 585	)	172	5 767 273	6 425 568	
	Produits constatés d'avance						174				
Total III						176	6 073 981	6 732 294			
Total général (I + II + III)							180	6 136 551	6 990 272		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	5 616 781	
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) IGFIP N° 2033-B 2023

Désignation de l'entreprise 398 ENERGY

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210						
	Production vendue	biens			215		214	413 029	3 977				
		services*			217		218						
	Production stockée*		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production			222							
	Production immobilisée*					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226							
	Autres produits					230	4						
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	413 033	3 977					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234					
	Variation de stock (marchandises)*							236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*							240					
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :		immobilier :			242	94 383	20 634			
	Impôts, taxes et versements assim		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*			243	6 992	244	11 161				
	Rémunérations du personnel*							250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252					
	Dotations aux amortissements*							254	362 363	9 490			
	Dotations aux provisions							256					
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	1				
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260							
			Total des charges d'exploitation (II)			264	467 909	30 125					
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(54 876)	(26 148)			
	Produits financiers (III)							280	664				
Produits exceptionnels (IV)							290						
Charges financières (V)							294	141 047	7 422				
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		300	149					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348								
Impôts sur les bénéfices* (VII)							306						
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	(195 407)	(33 570)				
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2					312		314	195 407			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*							316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318					
	Provisions non déductibles*							322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)							324	149				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transpo							998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de tran							999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997					
	Entreprise nouvelles (44.sexies)		986		ZFU - TE (44 octies A)	987			342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989							
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindcies)	138							
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993							
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992										
	dont divers	ZFANG 44 quaterdecies		345		Investissements outre-mer	344			350			
		Créance due au report en arrière du déficit							346				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)							655				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)							643				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)							645				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)							647				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)							648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)							641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)							990				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)							649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS AN*							Bénéfice col. 1, Déficit col. 2	352		354	195 258	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)							356				
Déficits antérieurs reportables : *		91 862	dont imputés sur le résultat :					360					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION I							Bénéfice col. 1, Déficit col. 2	370		372	195 258		

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS
PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2023

Désignation de l'entreprise :		398 ENERGY								Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commerciaux	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 799 574	442		444		446	5 799 574		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	5 799 574	492		494		496	5 799 574		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	9 490	532	362 363	534		536	371 854		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	9 490	572	362 363	574		576	371 854		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou intégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)		19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant le calcul de ces plus-values.

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFIP N° 2033-D 2023

Désignation de l'entreprise : 398 ENERGY

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immo. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER

NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	
Report du total des extensions	
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-	
780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	91 862
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	91 862
Déficits de l'exercice	860	195 258
Total des déficits restant à reporter	870	287 121

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	274	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	13 504
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

398 ENERGY
Société par actions simplifiée
Au capital variable de minimum 1.000 € et maximum 450.000 €
Siège social : 75 allée Wilhelm Roentgen – CS 40935
34961 Montpellier Cedex 2
529 678 765 R.C.S. Montpellier
(« la Société »)

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Et le douze décembre à neuf heures cinq,

Les associés de la société 398 ENERGY se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

Monsieur Gilles ATTOLINI préside la séance.

La société AXIOME AUDIT, Commissaire aux Comptes régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Les présents procès-verbal et feuille de présence sont signés sous forme électronique conformément aux dispositions des articles 1366, 1367 et 1375 du Code civil et aux dispositions du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017.

Après que l'assemblée générale ait déclaré avoir pris connaissance :

- 1) L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos à cette date,
- 2) Le rapport général du commissaire aux comptes,
- 3) Le rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice
- 4) Le texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale,

Le Président a déclaré que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du commissaire aux comptes, le texte du projet des résolutions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés, au siège social, ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions, à compter de la convocation à l'assemblée générale.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023,*
- *Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022-2023,*
- *Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 30 juin 2023,*
- *Affectation du résultat,*
- *Mention des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,*
- *Constatation de la fin de mandat du Commissaire aux Comptes titulaire,*
- *Constatation de la fin de mandat du Commissaire aux Comptes suppléant,*
- *Pouvoirs à conférer en vue des formalités.*

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30/06/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve de l'exercice de ses fonctions au Président, pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée générale constate également que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge et dépense non déductible des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés (art 39-4 du C.G.I.).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La société a dégagé un déficit net comptable de -195.407 € que l'assemblée générale décide d'affecter comme suit :

- Déficit de l'exercice.....-195.407 €
- 5 % du résultat à la Réserve Légale
dans la limite de 10% du capital social0 €
- Le Solde, soit la somme de-195.407 €
en totalité au poste « Report à Nouveau »

Le poste « Report à Nouveau » se trouve ainsi porté à -287.269 €.

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des années précédentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, concernant les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, constate qu'aucune nouvelle convention au sens de l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique, constate la fin de la mission de Commissaire aux comptes titulaire de la société AXIOME AUDIT (SARL au capital de 36.552 €, immatriculée au R.C.S. Montpellier sous le numéro 332 835 131, domiciliée @7 Center – Immeuble l'@ltis – Bât G – 521 rue Georges Méliès – 34000 Montpellier, représentée par Monsieur Laurent PASTOU), et décide, en application de l'article L.823-3 du Code de Commerce, de ne pas procéder au renouvellement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate la fin de la mission de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Pierrick BELEN (né le 2 septembre 1978 à Montpellier (34000), domicilié Le Triade 3 – 215 Rue Samuel Morse – 34965 Montpellier Cedex 2), et décide, en application de l'article L.823-3 du Code de Commerce, de ne pas procéder au renouvellement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents ou représentés.

De convention expresse valant convention sur la preuve, tel qu'autorisée par l'article 1366 du Code civil, les Parties sont convenues de signer électroniquement le présent procès-verbal par le biais du service www.docusign.fr, chacune des Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal dans le certificat électronique fourni par le service www.docusign.fr. En tant que de besoin, les Parties reconnaissent que le présent procès-verbal, tel que signé électroniquement, constitue une preuve valable permettant d'apprécier les droits, obligations et responsabilités des Parties et le consentement de leurs signataires.

Président de séance
Gilles ATTOLINI

DocuSigned by:
 Gilles Attolini
2E675B87BDAC4D9...

Associé
URBASOLAR
Représenté par Gilles ATTOLINI

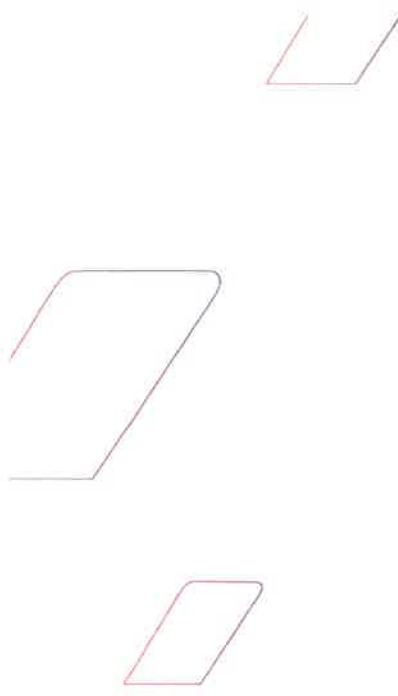
DocuSigned by:
 Gilles Attolini
2E675B87BDAC4D9...

Associé
HORIZON PHOTOVOLTAIQUE 8
Représenté par Gilles ATTOLINI

DocuSigned by:
 Gilles Attolini
2E675B87BDAC4D9...

Associé
HOLDING ATLAS
Représenté par Gilles ATTOLINI

DocuSigned by:
 Gilles Attolini
2E675B87BDAC4D9...



axiome

398 ENERGY

75 allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 30.06.2023

MONTPELLIER 34000

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble F@t@us - bât G

ALLES 30100

681 chemin du Mas de la Bedosse

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex

Tél : 04 67 15 89 35

axiomeaudit@oxiomeassociates.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

398 ENERGY

SAS

au capital de 1 680 euros

529 678 765 R.C.S. MONTPELLIER

75 allée Wilhelm Roentgen

CS 40935

34961 MONTPELLIER CEDEX 2

Exercice de 14 mois clos le 30 juin 2023

MONTPELLIER 34000

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble l'@tids - bât G

ALLES 30100

681 chemin du Mas de la Bedosse

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex

Tél. : 04 67 15 89 35

axiomeaudit@axiomeassociates.fr

398 ENERGY

75 allée Wilhelm Roentgen

CS 40935

34961 MONTPELLIER CEDEX 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXES**

MONTPELLIER 34000

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble l'@ids - bât G

ALES 30100

681 chemin du Mas de la Bedosse

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex

Tél.: 04 67 15 89 35

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société 398 ENERGY**Exercice de 14 mois clos le 30 juin 2023**

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **398 ENERGY** relatifs à l'exercice de 14 mois clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 20 octobre 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Pastou', with a horizontal line drawn underneath it.

Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Laurent PASTOU

BILAN SIMPLIFIE

ACTIF	Brut	Amortissement	Net 2023	Net N-1
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5 799 574	371 854	5 427 720	5 790 084
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	5 799 574	371 854	5 427 720	5 790 084
Stocks				
Matières premières, approvis., en cours de prod.				
Marchandises				
Total des stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	31 682		31 682	3 977
Autres	23 503		23 503	1 156 722
Total des créances	55 185		55 185	1 160 699
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	617 146		617 146	248
ACTIF CIRCULANT dont Charges constatées d'avance	708 831		708 831	1 200 188
Charges constatées d'avance	36 501		36 501	39 242
TOTAL GENERAL	6 508 405	371 854	6 136 551	6 990 272

PASSIF	Net 2023	Net N-1
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	1 680	1 680
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves	348 160	348 160
Report à nouveau	(91 862)	(58 292)
Résultat de l'exercice	(195 407)	(33 570)
Total situation nette	62 570	257 978
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	62 570	257 978
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	306 708	306 726
Autres dettes	5 767 273	6 425 568
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	6 073 981	6 732 294
TOTAL GENERAL	6 136 551	6 990 272

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

RESULTAT COMPTABLE		Net 2023	Net N-1
Produits d'exploitation	Export		
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens		413 029	3 977
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		4	
PRODUITS D'EXPLOITATION		413 033	3 977
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements			
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier	94 383	20 634
	dont crédit-bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés	dont TP, CFE, CVAE	11 161	
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements		362 363	9 490
Dotations aux provisions			
Autres charges, dont prov. fiscales pour implantations à l'étranger		1	
Dont cotisations versées aux organisations syndicales et prof.			
CHARGES D'EXPLOITATION		467 909	30 125
RESULTAT D'EXPLOITATION		(54 876)	(26 148)
Produits et charges divers			
Produits financiers		664	
Produits exceptionnels			
Charges financières		141 047	7 422
Charges exceptionnelles		149	
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE OU PERTE		(195 407)	(33 570)

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

L'exercice clôturé au 30/06/2023 comprend la période du 01/05/2022 au 30/06/2023.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Principes et conventions comptables :

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Importance relative,
- ✓ Continuité d'exploitation,
- ✓ Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices
- ✓ Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'activité de la société consiste en la construction et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en immobilisations.

Les intérêts intercalaires de l'emprunt ainsi que les intérêts de compte courant d'associé sont intégrés au coût de l'immobilisation jusqu'à la date de mise en service de la centrale, car ils sont directement attachables à la construction de la centrale photovoltaïque. Le montant des frais financiers portés à l'actif s'élève à 104 651 €.

L'activité de la société consiste en l'exploitation de centrales photovoltaïques.

La centrale portée par la société 398 ENERGY a été mise en service le 20/04/2022. Sa valeur est de 5 799 574 euros et a généré 413 029 euros de chiffre d'affaires sur l'exercice.

Les modalités de décomposition et d'amortissements de la centrale sont les suivantes :

- Composant 1 : les membranes photovoltaïques pour une valeur de 5 387 203.11 €, amortis sur une durée de 20 ans de façon linéaire.
- Composant n° 2 : les onduleurs pour une valeur de 412 371.20 €, amortis sur une durée de 10 ans suivant la méthode linéaire.

Conformément à la réglementation comptable, et par leurs aspects significatifs, les frais accessoires (pose, honoraires, études...) sont incorporés au coût d'acquisition de la centrale et répartis au prorata des composants.

Evènements significatifs de l'exercice :

Les autres dettes s'élèvent à 5 767 273 € dont 5 616 781 € concernent les comptes courants des sociétés URBASOLAR et HOLDING ATLAS (prêt intragroupe tranche A + tranche B) et 142 805 € concernent les intérêts courus sur ces comptes courants.

Un prêt intragroupe entre la Holding ATLAS et ses filiales, dont fait partie la société 398 Energy, a été signé le 27/11/2020 en présence de la Caisse d'Epargne CEPAC.

En date du 24 février 2022, un conflit a éclaté entre la Russie et l'Ukraine, évènement dit « la crise ukrainienne ». Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 n'ont pas été impactés par ce conflit, l'exploitation a eu lieu dans des conditions normales et l'activité n'a pas été impactée.

Nous ne relevons donc pas d'impact significatif sur la situation financière de la société ni sur la valeur de nos actifs.

L'exercice clos le 30 juin 2023 a une durée de 14 mois, couvrant la période du 1^{er} mai 2022 au 30 juin 2023. Pour rappel, l'exercice précédent avait une durée de 12 mois. Pour cette raison, la comparabilité des comptes n'est pas possible.

La société AXPO INTERNATIONAL SA consolide les comptes de la société selon la méthode de la mise en équivalence.

Evènements post clôture :

Les comptes ont été arrêtés le 11/08/2023.

A la date d'établissement des comptes, la poursuite du conflit et le contexte inflationniste qui perdure n'ont pas eu d'incidence significative pour la société.

Les évènements survenus récemment entre la Russie et l'Ukraine créent néanmoins un contexte géopolitique évolutif et incertain dans lequel il est difficile de mesurer les éventuels impacts futurs, directs ou indirects pour la société.

Compte tenu des incertitudes, liées notamment à la durée de ce conflit et au contexte inflationniste, les effets sur les prochains mois sont difficilement quantifiables à la date d'arrêt des comptes.

Engagements hors bilan :

Au 30/06/2023, le contrat de prêt intragroupe s'élève à :

- ✓ Tranche A : 4 667 924 €
- ✓ Tranche B : 845 372 €
- ✓ Intérêts courus : 135 151 €

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Ce prêt intragroupe est assorti des engagements suivants :

- Gage sans dépossession portant sur les équipements, matériels, installations composant la centrale
- Nantissement de créances portant sur les créances que l'emprunteur détient ou viendrait à détenir au titre :
 - o De tout contrat de complément de rémunération ou tout contrat d'achat
 - o De tout contrat d'agrégation
 - o De tout contrat EPC
 - o De tout contrat de maintenance
 - o De tout remboursement de TVA par le trésor public
 - o De toute police d'assurance conclue ou à conclure.
- Nantissement du solde du compte d'exploitation de la société de projet.

IMMOBILISATIONS

Immobilisations	Montant début 2023	Augmentation	Diminution	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. Techniques, matériel et outillage industriels	5 799 574			5 799 574
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Total des immobilisations corporelles	5 799 574			5 799 574
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	5 799 574			5 799 574

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. C
 524 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

AMORTISSEMENTS

Amortissements	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. Techniques, matériel et outillage industriels	9 490	362 363		371 854
Installations générales, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Total des immobilisations corporelles	9 490	362 363		371 854
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	9 490	362 363		371 854

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant début 2023	Augmentation	Diminution	Montant fin 2023
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires				
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>				
Autres provisions réglementées				
Total provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL				

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ Y CENTER - Immeuble Attis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

DEPRECIATIONS

Dépréciations	Montant début 2023	Dotations	Reprises	Montant fin 2023
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations				
Sur stock et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

CHARGES A REPARTIR

Nature des charges	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges différées :				
Total charges différée				
Frais d'acquisition des immobilisations :				
Total frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts :				
Total frais d'émission d'emprunts				
Charges à étaler :				
Total charges à étaler				
TOTAL				

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR	2023	2022
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	31 681	
Autres créances		
Total créances	31 681	
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Autres	AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z	
Total autres		
TOTAL	31 681	

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2023	2022
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 537	3 600
Dettes fiscales et sociales	6 992	
Total dettes d'exploitation	21 529	3 600
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	143 500	58 309
Total dettes diverses	143 500	58 309
Autres		
	AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z	
Total autres dettes		
TOTAL	165 029	61 909

ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Exercice N-1
Créances de l'actif immobilisé				
Créances de l'actif circulant	55 184	55 184		1 160 699
Charges constatées d'avance	36 501	36 501		39 242
TOTAL DES CREANCES	91 685	91 685		1 199 941

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Exercice N-1
Emprunts et dettes assimilées					
Fournisseurs et comptes rattachés	306 708	306 708			306 726
Autres dettes	5 767 273	349 735	818 489	4 599 048	6 425 568
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	6 073 981	656 443	818 489	4 599 048	6 732 294

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Nature des charges	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges différées :				
			AXIOME AUDIT Audit	
Total charges différée			Commissariat aux comptes	
Frais d'acquisition des immobilisations :			@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr SIRET: 332 836 131 00076 - APE: 6920Z	
Total frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts :				
Total frais d'émission d'emprunts				
Charges à étaler :				
Total charges à étaler				
TOTAL				

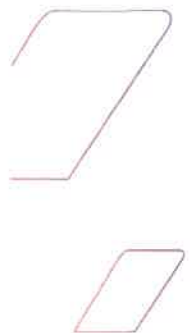
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	Créés pendant l'exercice N	Remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	1 680			1 680	1,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	1 680			1 680	

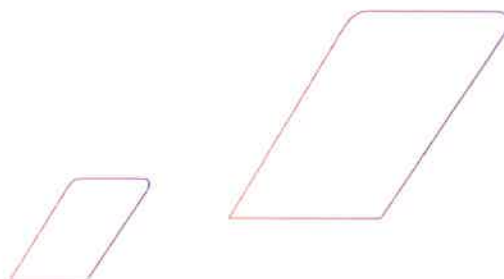
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	2 527
Autres honoraires	
TOTAL	2 527

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z



axiome



Document n° 1/1

AXIOME AUDIT

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G - 34000 Montpellier
681 chemin du Mas de la Bedosse - 30100 Alès
51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex - 66050 Perpignan
Tél. : 04 67 15 89 35
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

axiomeassocies.fr

Member independant



DIFFERENCE

